

Lundi 30 juin 2014

Ondam 2014: vers 343 millions d'euros de mises en réserve supplémentaires (PLFSS rectificatif)

PARIS, 30 juin 2014 (APM) - La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a entériné 343 millions d'euros de mises en réserve supplémentaires dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) rectificatif pour 2014, soit un total de 888 millions d'euros pour l'année en cours.

L'examen du PLFSS rectificatif doit débuter lundi après-midi à l'Assemblée nationale jusqu'à mercredi, avant d'être débattu au Sénat les mardi 15 et mercredi 16 juillet, en vue d'une adoption avant la fin de la session extraordinaire de juillet (cf [APM MHREQ003](#)).

La commission des affaires sociales a adopté mardi 24 juin une série d'amendements au texte (cf [APM MHRFQ001](#)).

Le PLFSS rectificatif révisé à la baisse l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2014 de 800 millions d'euros en le fixant à 178,3 milliards, contre 179,1 milliards en LFSS initiale, compte tenu d'une sous-exécution de 1,4 milliard de l'Ondam 2013 (cf [APM VGRER002](#) et [APM VGRF5002](#)).

Le rapporteur Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne) considère que la progression constatée de l'enveloppe des sous-objectifs autres que l'Ondam soins de ville justifie 343 millions d'euros de mises en réserve supplémentaires:

- 225 millions d'euros sur l'Ondam hospitalier (160 millions sur le Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés -Fmespp-, 41 millions au titre de la dotation annuelle de financement -DAF- et 24 millions au titre des missions d'intérêt général et aide à la contractualisation -Migac)
- 43 millions d'euros sur les crédits médico-sociaux répartis sur la contribution de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes âgées
- 75 millions d'euros sur le fonds d'intervention régional (FIR).

888 MILLIONS D'EUROS DE MISES EN RESERVE

Ces 343 millions d'euros s'ajouteront aux 545 millions déjà mis en réserve en début d'année:

- 141 millions d'euros au titre de la minoration des tarifs hospitaliers par application d'un coefficient prudentiel
- 179 millions d'euros au titre de la DAF
- 20 millions d'euros relatifs aux crédits issus de la déchéance du Fmespp
- 75 millions d'euros gelés sur le FIR
- 100 millions d'euros relatifs aux crédits médico-sociaux
- 30 millions d'euros relatifs aux autres prises en charge.

"Compte tenu des mises en réserves supplémentaires, les sous-objectifs hospitaliers de l'Ondam et de dépenses médico-sociales sont diminués de 0,2 milliard d'euros au total et le sous-objectif concernant le FIR est abaissé d'environ 0,08 milliard d'euros", résume Gérard Bapt dans son rapport.

Le PLFSS rectificatif complète le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2014, en cours d'examen au Parlement, qui intègre des mesures de baisse du coût du travail et programme de nouvelles économies sur les dépenses publiques (cf [APM VGRFB002](#)). Les deux textes du collectif budgétaire participent de la mise en oeuvre du programme de stabilité pour 2014-17, qui prévoit 50 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques, dont 10 milliards sur l'assurance maladie (cf [APM VGRDP001](#)).

LA FNAQPA ET L'AD-PA PROTESTENT

Dans deux communiqués distincts diffusés vendredi, l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) et la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) ont vigoureusement protesté contre les nouvelles mises en réserve visant le secteur médico-social.

"Force est de constater que, dans le PLFSS rectificatif, les personnes âgées sont de nouveau flouées par l'Etat", estime la Fnaqpa, qui reproche au gouvernement d'avoir "lui-même" orchestré la sous-consommation des crédits gelés pour 2014. Elle demande "solennellement aux parlementaires de restituer l'argent des personnes âgées".

L'AD-PA regrette qu'"en cette période de forte contrainte économique, le secteur de l'aide aux personnes âgées [soit] ainsi, de façon injuste, le plus durement touché de l'ensemble du secteur médico-social".

"Au moment où se discute le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, détourner l'argent de la grand-mère pour boucler les fins de mois est éthiquement inexplicable", selon l'association.

vg/gb/eh/APM polsan

redaction@apmnews.com

VGRFU001 30/06/2014 11:16 ACTU